

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ÉTIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 11 avril 2025**

**Délibération n°25-10 : Approbation de la convention de gestion et d'assistance administrative du SMASEL
par SEM**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé
« syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017
portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport
Saint-Etienne Loire »
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie
financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire

Présents :

Madame Nadia SEMACHE
Messieurs Christophe BAZILE – Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOUILLER – François DRIOL –
Gérard DUBOIS – Guy FRANCON – Jérémie LACROIX – Pierre LARDON – Pierre VERICEL

Pouvoirs :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Sylvain DARDOUILLER
Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Pierre LARDON
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Jean-Yves BONNEFOY
Monsieur Luc FRANCOIS donne pouvoir à François DRIOL
Monsieur Eric LARDON donne pouvoir à Christophe BAZILE
Monsieur Yves PARTRAT donne pouvoir à Jérémie LACROIX
Monsieur Gaël PERDRIAU donne pouvoir à François DRIOL
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Pierre LARDON

Excusés :

Monsieur Daniel VILLAREALE

Le comité syndical a été convoqué le 4 avril 2025

VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES

Le Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Loire a été créé par arrêté préfectoral en date du
22 décembre 2011 pour créer, développer, aménager et assurer la gestion, l'exploitation de l'aéroport et les
services liés à l'accueil des usagers.

Le fonctionnement du syndicat mixte nécessite des moyens en gestion administrative, financière et
opérationnelle.

Depuis 2018, il a été convenu que Saint Etienne métropole assurerait, en lieu et place du Département, le
fonctionnement du Syndicat mixte.

La régie d'exploitation n'étant pas dotée de l'ensemble des compétences nécessaire à son fonctionnement,
il est nécessaire que celle-ci puisse s'appuyer sur les services de Saint Etienne Métropole au niveau des
fonctions supports.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver la convention de gestion et d'assistance administrative à
intervenir entre Saint Etienne métropole et le syndicat mixte.

La convention de gestion et d'assistance administrative a pour objectif de cadrer la prestation de Saint
Etienne Métropole et les conditions selon lesquelles le syndicat mixte et sa régie d'exploitation peut
solliciter les services de Saint Etienne métropole dans le cadre de la gestion, du suivi et de l'assistance des
dossiers ; étant précisé que Saint Etienne métropole met également à disposition les moyens matériels tels

SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT

SAINT-ETIENNE LOIRE

que les bureaux, le matériel informatique, téléphonique, de reprographie, l'affranchissement et les véhicules de service.

En contrepartie de la prestation de gestion administrative et des moyens matériels visés ci-dessus, le syndicat mixte paiera à Saint Etienne métropole une participation forfaitaire de 40 000 euros pour l'année 2025.

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026. Elle pourra être renouvelée deux fois, par tacite reconduction, par période d'un an.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ***approuve la convention de gestion et d'assistance administrative à intervenir entre Saint Etienne métropole et le syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Loire (en annexe),***
- ***autorise le Président à la signer.***

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix Nombre de votants : 20 représentant 96.25% des voix Suffrages exprimés : 20 Vote POUR : 20 représentant 96.25% des voix Vote CONTRE : 0 Abstentions : 0

A Andrézieux Bouthéon, le 11 avril 2025

Pour le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
de Saint-Etienne Loire, empêché,

François DRIOL
Vice-Président

